



CONCOURS D'ENTREE A L'EAMAU

SESSION DE MAI 2018

EPREUVE DE FRANCAIS

FILIERES : ARCHITECTURE, URBANISME ET GESTION URBAINE

Durée : 2 heures

Quatre questions, au choix.

Sujet 1 :

Pensez-vous que la société moderne favorise la création artistique ?

Sujet 2 :

Comment se fait-il que tout le monde fasse l'éloge de la diversité culturelle alors même que les faits, guerres, conflits, xénophobie ne cessent d'apporter un démenti à cet idéal ?

Sujet 3 :

« L'éducation des filles est un moteur du changement mondial. »

Expliquez et démontrez cette assertion.

Sujet 4 : Lisez le texte et répondez aux questions

Lisez le texte et répondez aux questions

Texte

Élever un enfant, c'est l'aider à grandir, à progresser, dans toutes les dimensions de sa personnalité. Deux besoins dès lors intimement liés, méritent d'être définis : instruire d'une part, éduquer d'autre part. L'instruction, c'est la transmission de savoirs, de savoir-faire, donc de savoir être, parce qu'ainsi on découvre ce dont on est capable.

L'éducation doit révéler un être à lui-même en lui offrant de multiples occasions d'exercer ses talents, ses capacités. Il a ainsi le bonheur de se découvrir, de bâtir une saine confiance en lui.

Dans le respect de soi-même, il apprend à vivre et à créer une relation riche avec les autres.

Instruction et éducation sont indissociables : pas d'éducation sans transmission de savoir.

L'effort de s'instruire autant que les disciplines éducatives elles-mêmes en ce qu'elles exercent l'intelligence en ses multiples formes, font partie du processus éducatif.

En matière d'instruction, la première responsabilité se trouve dans le choix des savoirs que l'on veut acquérir pas à pas. Le processus et les moyens pédagogiques peuvent varier, mais l'appréciation du résultat est simple : on sait ou on ne sait pas.

De tous temps, les parents ont délégué l'instruction. Leur responsabilité est dans le choix des intervenants éducatifs : en tout premier lieu de l'école.

Les parents sont les seuls détenteurs légitimes de la responsabilité de l'éducation : ils ne peuvent en être privés que pour des raisons extrêmement graves, avec toutes les garanties de droit.

Auteur inconnu

Questions

- Résumez le texte en quarante (40) mots ;
- Expliquez les expressions soulignées ;
- Commentez la phrase suivante : « Les parents sont les seuls détenteurs légitimes de la responsabilité de l'éducation ».